

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Nadia Bourgeois		Date d'inspection Le 06 février 2026	
Nom de l'établissement Garderie l'Univers des Petits Papillons		Numéro de permis 2008626	
Adresse 4255 boulevard Des Fondateurs Saint-Isidore NB E8M 1G7		Numéro de téléphone (506) 358-0112	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : j) les dossiers d'inspection et les fiches d'entretien des détecteurs de fumée, des avertisseurs de fumée et des extincteurs.	Règlement 24(1)(j)	Date limite pour être conforme 27 févr. 2026	Date d'attestation de la conformité 06 févr. 2026
Commentaires: • <input type="checkbox"/> Mise en place d'un suivi mensuel pour garantir la réalisation des exercices et des vérifications.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : k) les dossiers des exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	24(1)(k)	27 févr. 2026	06 févr. 2026
Commentaires: • <input type="checkbox"/> Mise en place d'un suivi mensuel pour garantir la réalisation des exercices et des vérifications.			
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	27 févr. 2026	06 févr. 2026
Commentaires: • <input type="checkbox"/> Mise en place d'un suivi mensuel pour garantir la réalisation des exercices et des vérifications.			

Commentaires généraux
Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.
• <input type="checkbox"/> Pendant ma surveillance je n'ai pu vérifié les exercices d'évacuation
• <input type="checkbox"/> Les exercices d'évacuation en cas d'incendie doivent être réalisés mensuellement, de même que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée. Je n'ai pu observer les observations ainsi que les planifications, car l'exploitante est absente des lieux. J'ai tout de même observé que :
- <input type="checkbox"/> Du temps et de l'espace consacrés aux jeux d'exploration et de découverte, choisis par l'enfant.
- <input type="checkbox"/> Des occasions d'activités physiques à l'intérieur et à l'extérieur.
- <input type="checkbox"/> Des expériences de groupe et individuelles favorisant la créativité, la littératie, l'expression des intérêts, l'exploration des arts et des sciences.
À mon arrivée les enfants terminent de jouer à l'extérieur. Par la suite, les enfants entrent et vont à la salle de bain avant de s'asseoir pour le dîner qui est pris dans les boîtes à dîner de chaque enfant.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 06 février 2026

Date

original signé par
Anne Chiasson-Benoît

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 06 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"